

## CALENDRIER 2015

### POUR INFORMATION

#### Les rencontres amicales :

A l'occasion des ces rencontres amicales nous souhaitons faire connaître et ouvrir les portes de l'association aux personnes désireuses de rejoindre notre mouvement. Rompre la solitude pourrait être le point commun des adhérents (veuves ou veufs) et des sympathisants (n'ayant pas la qualité de veuves ou de veufs) au sein de notre association. **Parlez en autour de vous**

Ces rencontres nous donnent l'occasion, au niveau local, de faire connaître aux élus les problèmes qu'engendre le veuvage. Nous insistons auprès de tous nos adhérents pour que ces réunions regroupent le plus grand nombre.

SECTEUR DE BREST/B.M.O./IROISE à LAMPAUL-PLOUARZEL	Le dimanche 18 janvier 2015
SECTEUR DE MORLAIX à SAINT MARTIN DES CHAMPS	Le dimanche 18 janvier 2015
SECTEUR DE LESNEVEN à LESNEVEN	Le dimanche 01 février 2015
SECTEUR DE CHATEAUNEUF DU FAOU à CHATEAULIN	Le samedi 31 janvier 2015
SECTEUR DE PLOUESCAT à PLOUESCAT	Le dimanche 25 janvier 2015
SECTEUR DE QUIMPER à QUIMPER	Le samedi 21 février 2015
SECTEUR DE QUIMPERLE à MOELAN/SUR/MER	Le dimanche 01 mars 2015.

L'Assemblée Générale se déroulera le dimanche 07 juin 2015 à Châteauneuf du Faou sur le thème : «La sécurité Routière» un intervenant de Groupama abordera quelques points.

#### La Sortie Départementale :

- Dimanche 28 juin 2015 se déroulera au Lac de Guerlédan.

Le Loto aura lieu à la Salle de Bourg Blanc le dimanche 12 avril 2015.

**Les Formations :** Le samedi 14 mars 2015, une conférence vous sera proposée sur le thème : « Le lien social ». Cette conférence se déroulera au Juvénat de Châteaulin.

En octobre 2015 une conférence animée par un Notaire et un juriste sur le thème : « Le mandat de protection future » sera organisée sur Brest.



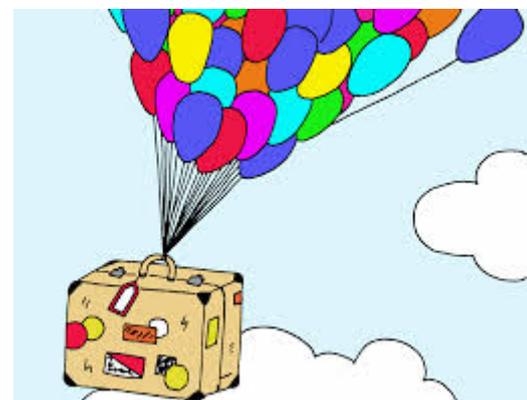
*Projet de « THE DANSANT » en 2015  
A PLABENNEC SALLE MARCEL BOUGUEN*

#### LES VOYAGES :

- ★ Séjour ANCV à Noirmoutier - 26 septembre au 03 octobre 2015.  
(cette formule permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel, en particulier pour les retraités à revenus modestes.)

- ★ SEJOUR dans le PERIGORD du 16 au 23 MAI 2015.

- ★ Inscriptions et renseignements à l'A.D.V.C. de Brest – ☎ 02 98 80 42 23 ou 09 61 34 45 80. ★



**Compte-rendu de l'audition par M. Michel ISSINDOU le jeudi 18 septembre 2014 à l'Assemblée Nationale.**

Nous avons été auditionnées par le rapporteur sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2015, pour la branche « Assurance vieillesse ».

- Concernant la pension de réversion, nous avons évoqué la suppression du plafond de ressources que nous demandons depuis près de 10 ans.  
Le niveau de vie des femmes retraitées est inférieur de 5 à 6 % à celui des hommes.
- Concernant la demi-part fiscale, nous n'avons rien obtenu malgré notre pétition.

La fin de la demi-part fiscale sur les revenus de 2013 et la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions de retraités ayant eu au moins trois enfants ont pénalisé beaucoup de retraités.

Nous avons fait remarquer qu'être imposé, pour certaines catégories modestes, entraîne de devoir payer taxe d'habitation et redevance audiovisuelle.

Le rapporteur nous a questionnés sur les mesures annoncées par le Premier Ministre concernant la suppression de la 1<sup>ère</sup> tranche ; nous avons répondu que cette mesure ne servirait à rien car elle touche une population qui ne paie pas ou peu d'impôts. Il faudrait revoir la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche.

Nous demandons à être considéré comme une Famille et devons bénéficier des mêmes droits. Réformer c'est rétablir la demi-part pour tous et supprimer le plafond de ressources pour la pension de réversion.

M. Issindou nous a informées d'une augmentation de 8€ pour la revalorisation de l'assurance vieillesse qui passera à 800€

4 000 000 de retraités ont vu leur imposition diminuée. Nous attendons vos réactions.

- Concernant l'allocation veuvage, nous avons manifesté notre inquiétude sur le devenir de cette allocation dont les conditions n'ont jamais été revues.

Comment une jeune veuve peut vivre avec 602.12€ par mois ? Il faut supprimer le plafond de ressources qui est actuellement de 150.43€

**ACTIVITES DEPARTEMENTALES**

Lors de notre dernière assemblée Générale du dimanche 15 juin 2014, la journée a débuté par une assemblée Générale extraordinaire pour une **Mise en conformité de nos Statuts.**

En effet, l'évolution réglementaire de la loi n°2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et de l'orphelin, nous conduit à mettre à jour l'article n°1 des statuts de l'association.

**Nouvel ARTICLE PREMIER : NOM**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « **Association des Conjoints Survivants et des Parents d'Orphelins du Finistère** ».

**Sigle : ADV29.**

### **UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)**

Suite au renouvellement du Conseil d'administration en Juin dernier, cinq nouveaux administrateurs ont été accueillis lors de la réunion du 2 Septembre 2014. Monsieur ABGRALL, le Président, souligne la diversité des associations familiales représentées au sein du conseil d'Administration. Il rappelle que l'UDAF est le seul représentant « officiel » des Familles dans le département.

Concernant les élections du bureau, Madame Francine L' HOUR est élue vice-présidente en charge de la santé, Madame Françoise HENRI est élue vice- présidente en charge du logement, Monsieur Jean-Yves LE GOFF est élu vice-président en charge de la protection sociale, Madame Françoise FROMAGEAU est élue secrétaire Générale et Monsieur Jean-Luc LE BRIGANT est élu membre du bureau.

Par ailleurs, l'UDAF a été sollicitée pour participer au nouveau Conseil de Développement de l'Agglomération et du Pays de BREST. Elle siège également désormais à la commission d'attribution des logements de Brest Métropole Habitat et a un représentant à l'ADIL.



Par un courrier du 31 juillet 2014, Mr le Député Jean-Luc BLEUNVEN, nous informe qu'une commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier les difficultés que rencontre le monde associatif dans cette période de crise a été créée le 29 mai dernier. Mr le Député Jean-Luc BLEUNVEN a été nommé pour siéger au sein de cette commission, qui sera présidée par Mr le Député Alain BOCQUET.

Suite à ce courrier une Table ronde sur les difficultés des associations en cette période de crise a été organisée le vendredi 10 octobre 2014 à la Maison du Lac de Plabennec auquel Mmes Michèle STEPHAN, Marylène LE MOULLAC, et Anne-Marie PALLIER ont participé.

Il existe en France aujourd'hui environ 1 million 300 000 associations, auxquelles adhèrent près de 23 millions de Français ; 16 millions d'entre eux participent bénévolement à leur fonctionnement, ce qui représente presque le tiers de notre population. De plus, on estime à 2 millions le nombre de personnes salariées de ces Associations, soit près de 10% des actifs. Sur le plan financier, le budget cumulé du secteur associatif représente 3% du PIB. A ce jour, le secteur associatif n'échappe pas aux difficultés liées à la crise sociale que nous traversons actuellement : le désengagement des bénévoles, le manque de financement et la complexité des démarches administratives expliquent le fléchissement de ce secteur d'activité qui représente pourtant un volet socio-économique incontournable de notre société.

Monsieur Jean-Luc BLEUNVEN a donc organisé le 10 Octobre une table ronde réunissant une cinquantaine de personnes représentant une vingtaine d'Associations, parmi lesquelles : la CLCV, Don Bosco, l'Office des sports de la ville de Brest, Handisports, le CPIE de Loperhet, Les Amitiés d'Armor, L'ADVC29, la MPT de Kérourien et du Valy-Hir, l'association Ty Yann et la fondation Perharidy/Roscoff....La matinée à la maison du Lac de Plabennec a été riche d'échanges et de témoignages divers et Monsieur BLEUNVEN a clôturé la réunion en annonçant le compte rendu de ces travaux d'ici la fin de l'année.

## LES INFOS SOCIALES

### LA RETRAITE : Une nouvelle réforme

- Augmentation progressive de la durée d'assurance pour bénéficier d'une retraite à taux plein :

<b>Vous êtes né :</b>	<b>Vous devez avoir cotisé :</b>
Entre 1958 et 1960	41 ans et trois trimestres (soit 167 trimestres)
Entre 1961 et 1963	42 ans (soit 168 trimestres)
Entre 1964 et 1966	42 ans et un trimestre (soit 169 trimestres)
Entre 1967 et 1969	42 ans et deux trimestres (soit 170 trimestres)
Entre 1970 et 1972	42 ans et trois trimestres (soit 171 trimestres)
A partir de 1973	43 ans (soit 172 trimestres).

- Pour les personnes travaillant à temps partiel, avec la nouvelle réforme, elles peuvent acquérir des trimestres plus facilement. 150 heures de travail rémunérées au salaire minimum, dans la limite d'un plafond mensuel, suffisent maintenant pour valider un trimestre, au lieu de 200 heures précédemment.
- Garantir l'équilibre du système des retraites ; les retraités sont eux aussi mis à contribution : Les majorations pour les personnes ayant élevé au moins trois enfants seront prises en compte dans les montants retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Cette mesure s'applique sur les retraites 2013 à déclarer en 2014.
- Pour les exploitants ; la pension minimum garantie des chefs d'exploitation s'élèvera pour une carrière complète à 75% du SMIC à partir de 2017.

Extrait de Armorik Info M.S.A.

### LES DROITS DE SUCCESSION

La loi prévoit que certains héritiers soient exonérés du paiement des droits de succession. C'est le cas du conjoint survivant et du partenaire pacsé survivant, et des frères et sœurs vivant avec le défunt dès lors que les trois conditions suivantes sont réunies au moment du décès :

- Etre célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps ;
- Etre âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité mettant dans l'impossibilité de travailler ;
- Avoir constamment vécu avec le défunt pendant les 5 années précédant le décès.

Sont également exonérées de droits les successions des victimes de guerre ou d'actes de terrorisme et celles des militaires décédés dans le cadre d'opérations extérieures. Et lorsqu'ils sont cités à l'ordre de la Nation, les successions des sapeurs pompiers décédés dans le cadre d'opérations de secours, ainsi que celles des policiers, gendarmes et agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leurs missions.

Extrait Notaires29.

### ACHAT EN LIGNE , UN CLIC VOUS ENGAGE.

Même si l'achat en ligne est un jeu d'enfant, la vigilance reste de mise pour éviter de se faire prendre au piège de la toile.

**Tous les sites ne sont pas dignes de confiance** : Privilégiez un site français (.fr) et/ou connu. Un achat sur un site étranger ne vous garantira pas les mêmes droits. Il est difficile de faire un recours à l'étranger en cas de litige. N'hésitez pas à consulter les avis des internautes ou de sites spécialisés qui recensent les arnaques et les litiges. De la même façon évitez les trop bonnes affaires. Autre point de vigilance : vérifiez si le site dispose d'une adresse postale, propose des conditions générales de vente ou encore s'il est adhérent d'une association professionnelle, telle que la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance).

**Passer une commande** : Une fois le site sélectionné, et l'article choisi vous confirmerez votre achat par le système dit du double clic. Il faut comprendre la double confirmation pour que la vente soit juridiquement conclue. Ce système est obligatoire car il donne la possibilité au consommateur de vérifier le contenu de son panier, le montant de sa commande, l'adresse de livraison... En retour un e-mail adressé par le cyber commerçant viendra confirmer la commande.

**Sécuriser mon paiement** : vous assurer que le site dispose d'un système de règlement sécurisé. Pour vous en assurer cherchez sur la page du site l'image d'un cadenas fermé en bas à gauche ou à droite du navigateur. Le consommateur qui achète en ligne bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours comme pour toutes les ventes à distance.

**A SAVOIR** : Le délai de rétractation de 7 jours ne s'applique pas quand vous achetez auprès d'un particulier.

## PERMANENCES 2015

### Nouvelles permanences :

**A Chateauneuf du faou : Le deuxième et quatrième lundi du mois de 14 h à 17 h au Bureau des Permanences, 10 rue de la Mairie.**

**A Plabennec : en projet.**

### N'hésitez pas à vous y rendre

**A Brest, permanences** au 8 rue Massillon - ☎ ☎ 02 98 80 42 23 - ☎ 09 61 34 45 80

Email : [veuves.finistere@orange.fr](mailto:veuves.finistere@orange.fr)

Lundi : de 10 H 00 à 12 H 00

Mardi : de 10 H 00 à 12 H 00

Jeudi : de 14 H 00 à 17 H 00

Samedi : de 10 H 00 à 12 H 00 , sur rendez-vous.

### Autres permanences hebdomadaires :

**A Morlaix**, troisième samedis du mois de 10 H 00 à 11 H 30 – 14 Allée du Poan Ben.

### Permanences mensuelles :

**A Quimper** - les lundis sur rendez-vous de 14 H 00 à 16 H 00 à la Maison des Associations – 53 Impasse de l'Odet sur au 02 98 80 42 23 ou 09 61 34 45 80.

**A Lesneven** - 1<sup>er</sup> lundi du mois de 14 H 00 à 16 H 00 – Centre Socio Culturel – ☎ 02 98 83 04 91.

**A St Martin des Champs** – deuxième mardi du mois de 10 H 00 à 11 H 30 – Salle Gallouedec.

**Des responsables accueilleront adhérents et non adhérents avec chaleur et compétence.**

## COTISATION 2015 : 26 €

Le montant est réparti comme suit :

**FAVEC ET SOLIDAIRES (vote de l'Assemblée Générale du 17/05/14) 16 €00**

**A.D.V.C. 29 (vote de l'Assemblée Générale du 15/06/14) 10 €00**

y compris la cotisation UDAF calculée sur le nombre des adhérents.

l'adhésion vous permet : - d'avoir des informations concernant vos droits, - d'être informé des évolutions de la législation, - d'être renseigné sur l'évolution du mouvement, - de trouver l'aide et le soutien dont vous avez besoin, - d'être représenté et défendu auprès des décideurs ou des pouvoirs publics, - d'être informé des sorties et voyages, - de rompre la solitude, - de participer aux activités de l'association.

***adhérer à l'Association des veuves et veufs 29 , c'est aussi un geste de solidarité et de soutien.***



### CLIN D'OEIL

#### Quelques utilisations surprenantes du dentifrice :

- Pour nettoyer en profondeur les joints du carrelage de votre salle de bain ou de votre cuisine, appliquez du dentifrice sur vos joints et frottez avec une brosse.
- Pour effacer les traces de crayon, stylo à bille et feutre sur les murs, déposez un peu de dentifrice sur un chiffon propre ou une feuille de sopalin et frottez délicatement les traces. Essuyez les résidus de dentifrice avec un chiffon sec et propre. Le tour est joué.
- Pour nettoyer la semelle de votre fer à repasser, étalez du dentifrice sur la semelle de votre fer à repasser et frottez délicatement jusqu'à ce que la semelle soit à nouveau propre. Rincez avec une éponge pour enlever les résidus de dentifrice.
- Vous avez un petit bouton ? Pas de panique. Éliminez-le avec du dentifrice. Le dentifrice permet d'assécher le bouton et donc de l'éliminer rapidement.
- Vos phares de voiture ont l'air vieux et irrécupérables, nettoyez-les en un clin d'œil en étalant du dentifrice et en frottant avec une brosse puis un chiffon.

## Circuit à Madère du 23 au 30 juin 2014

Départ de Brest lundi 23 juin ; trois heures de vol avant d'atterrir à Funchal, principale ville de Madère. Arrivée à l'hôtel Rocamar à Caniço, chacun prend possession de ses appartements puis promenade pour visiter les environs. A 14 H 00 réunion pour nous présenter le programme de la semaine.

Mardi, visite du jardin botanique de Funchal, notre guide, Paola, bien documentée et très professionnelle, nous présente les différentes espèces : arbres, plantes fleurs, etc... puis visites aux oiseaux tropicaux et à « Colombo » énorme tortue âgée d'une quarantaine d'années et au jardin du lac. Un apéritif clôture cette découverte et chacun déguste son verre de Madère. Soirée folklorique, repas gastronomique avec ses fameuses brochettes « suspendues » ; bonne ambiance.

Mercredi, départ pour la découverte de la partie est de l'île de Madère en direction de la pointe Saint Laurent où nous pouvons admirer une belle vue panoramique sur la côte nord. Ensuite découverte du village de Santana, célèbre pour ses petites maisons au toit de chaume. Déjeuner à Faial, puis direction l'intérieur de l'île. En route nous découvrons l'élevage de truites et nous poursuivons vers le col de Poiso à 1 400m d'altitude. Une chance pour nous car le brouillard est en bas et un splendide soleil au sommet, ce qui nous permet d'admirer le paysage du belvédère. Descente vers le village de Monte, les plus courageux montent les 170 marches pour visiter l'église de style baroque. Paola nous explique les liens qui unissent Madère et l'Empereur d'Autriche. Deux « intrépides » feront la descente en traîneau d'osier, les fameuses « carros de cestos » dirigées par deux hommes en canotier, tandis que le reste du groupe rejoint tranquillement la car pour le retour.



Jeudi, visite de la fabrique de broderie Gouvera avec ses ateliers et son magasin. Paola nous guide ensuite vers le marché de Funchal et nous montre l'exposition des fleurs, légumes et fruits exotiques que nous ne trouvons pas en Bretagne. En fin de matinée, dégustation des différents vins de Madère (sec, demi-doux, doux). L'après midi une croisière sur la Santa Maria, réplique de la Caravelle de Christophe Colomb, nous naviguons le long de la côte madérienne, ce qui nous permet d'apercevoir quelques dauphins et baleines.



Vendredi, départ pour Ribeira, visite de sa magnifique église et ses décors floraux ; flânerie dans les rues commerçantes bien décorées en vue de la fête de Saint-Pierre, patron des pêcheurs. Nous continuons notre périple par la visite d'une bananeraie, puis le village de Porto Moniz avec ses fameuses piscines naturelles creusées dans la lave ; petit arrêt pour admirer la cascade de « voile de la mariée ». L'après midi, sur une route de corniche bordée d'agapanthes nous atteignons le village Saint Vincent avec sa belle église. Pour terminer la journée, montée vers le belvédère avec sa plaque de verre sur laquelle, ceux qui n'ont pas le vertige, peuvent observer le paysage 580 mètres au dessus du niveau de la mer.

Samedi, départ pour un paysage plus montagneux avec une végétation d'eucalyptus et de lauriers. Arrêt à 1 094 mètres d'altitude à Errodo do Serrado le plus grand cirque montagneux de Madère. Descente jusqu'au village des Nonnes (carral deis Freiral, étable des Nones) puis vers le village des pêcheurs de Funchal et enfin le couvent de Santa Clara.

Dimanche matinée détente pour certains et pour d'autres plus courageux découverte, par une randonnée de 6 kms, des « Levada » petits canaux pour irriguer les terres cultivées de l'île. L'après midi excursion en jeep à l'intérieur de l'île par les chemins de terre bordés de fleurs, d'eucalyptus et de mimosas ; attention aux secousses !!! Lundi retour vers Brest.

Chacun gardera un bon souvenir de ce séjour.

Jeanne.



## Sortie Crozon - Saint Hernot le 6 juillet

Nous nous sommes retrouvés à Crozon ce dimanche pour une sortie à Saint-Hernot à la Maison des Minéraux. Accueillis par le guide, géologue, qui nous a parlé avec passion et humour, photos et minéraux à l'appui, de cet environnement des différentes couches de balsa, schiste, grès et granit qui forment le Massif Armoricaïn. Nous avons appris que certaines roches se sont formées au Pôle Sud et qu'il y a 400 millions d'années la presque île était sous les tropiques, ce qui explique les fossiles que l'on peut encore ramasser sur les plages, que la rade jusqu'à Camaret était une immense forêt, ce qui laisse pensif.



Un moment privilégié avec l'ouverture des vitrines où sont conservées des pierres enrichies de quartz, grenats, améthystes. Beaucoup de questions de notre part avec des souvenirs d'enfance qui ont resurgis. Notre guide a su captiver notre attention avec l'exposition des minéraux fluorescents qui d'une pierre banale sous lumière infrarouge explose en couleurs du fait des minéraux qu'elle contient ; certaines viennent de Californie.

Le temps a passé très vite et à midi nous avons pique-niqué sur le site. Puis avec un grand soleil, promenade au cap de la chèvre où nous avons vu les roches expliquées le matin.

Une petite visite au port du Fret puis une collation pour terminer cette belle journée enrichissante.

Bernadette.

## Journée de Barbecue à Ploudaniel

Le dimanche 24 août 2014, 86 personnes se sont rassemblées pour le barbecue annuel de l'association à Sainte-Pétronille en Ploudaniel. Le matin une marche dans les environs fût organisée pour les personnes intéressées pendant que d'autres s'affairaient aux préparatifs du repas et à la visite de la chapelle. Antoine s'est chargé du barbecue avec les hommes présents. L'après midi les traditionnelles parties de belote et dominos ont regroupé quelques personnes pendant que d'autres allaient marcher avant de prendre tous ensemble un café et des gâteaux confectionnés par des adhérentes. La journée fût très conviviale malgré un temps un peu maussade mais sans pluie dans ce beau cadre de verdure accueillant. Nous avons eu une vingtaine de participants de plus que l'an passé et qui ont demandé la reconduction pour l'an prochain. Merci à tous.



Marie- Claire.

## PROGRAMME L.A.S. 2015

Le dimanche **01 mars 2015** sortie crêperie au Stangalard avec promenade à Brest.  
Projet de thé dansant, Salle Marcel Bouguen à Plabennec.

Le **12 avril 2015**, LOTO à Bourg Blanc,  
Le **26 avril 2015**, buffet campagnard à Lannilis.  
Du **16 au 23 mai 2015**, séjour dans le Périgord.

Le dimanche **28 juin 2015**, sortie départementale au Lac de Guerlédan avec le tirage de la tombola.  
Suggestion d'organisation d'un week-end fin **juin 2015** avec un hébergement style Auberge de Jeunesse.

En septembre 2015, sortie à Guiclan Saint-Jacques, promenade +conférence.  
Du **26 septembre au 03 octobre 2015**, séjour ANCV à Noirmoutier.

Début octobre 2015, Kig Ha Farz.



### ***Nous nous souvenons.***

Mme Colette Guillaume était la dernière représentante de l'équipe fondatrice de l'association départementale des « Veuves Civiles », aujourd'hui Association des conjoints survivants et des parents d'orphelins du Finistère. Cette création, en 1971, fut l'aboutissement de l'action entreprise localement (Lesneven et environs) par un groupe de jeunes veuves, entraîné par Mme Thérèse Simon de Lesneven. Leur but : s'apporter mutuellement aide et soutien dans leur situation de veuvage et chercher, déjà, des solutions sociales et politiques.

Colette fut membre du Conseil d'Administration, puis du bureau, au poste de trésorière. Au décès de son époux, elle s'engage professionnellement dans l'action sociale à l'UDAF, Déléguée aux Tutelles. De ce fait, son engagement à l'association fut très positif, dans une période où tout était à construire, à organiser. Œuvrer pour la reconnaissance des conséquences du veuvage, éprouvantes toujours et déstabilisantes parfois, pour les familles, s'imposait.

Colette est décédée en décembre 2013 à l'âge de 87 ans.



Mme Jeanne Le Rest, exploitante agricole au Folgoët, est entrée au Conseil d'Administration en 1982. Elle suivait de près les situations des veuves d'exploitants. Responsable de la Commission « Exploitantes agricoles », elle participait, notamment avec Mme Yvonne Lyvynec à des rencontres avec la M.S.A. à propos des réversions et retraites. Elle organisait régulièrement des réunions d'information et d'amitié pour traiter de questions intéressant les personnes en situation de veuvage, souvent avec un intervenant qualifié.

Jeanne est décédée en août 2014 à l'âge de 76 ans.



Mme Jeanne Kerneis, Quimpéroise, adhérente à la section de Quimper depuis 1977 et membre du Conseil d'administration, elle fut vite sollicitée pour apporter sa contribution : permanences, information, contacts avec les adhérents. Elle succéda à Mme Monique Méheut à la responsabilité du secteur et se dévoua pour maintenir la présence active de l'association dans le Sud Finistère.

Jeanne est décédée en septembre 2014 à l'âge de 81 ans.



Ces avis de décès paraîtront peut-être tardifs ; mais « ENSEMBLE » est semestriel.

***Quoi qu'il en soit, l'évocation de l'engagement de ces amies démontre, s'il en est encore besoin, que les buts de l'association sont.... Permanents, tout en évoluant avec le temps.***

***Ainsi, que ces quelques lignes sur nos « aînées disparues » (connues ou non) nous confortent dans notre action, dans le prolongement de la leur.***

***Christiane.***